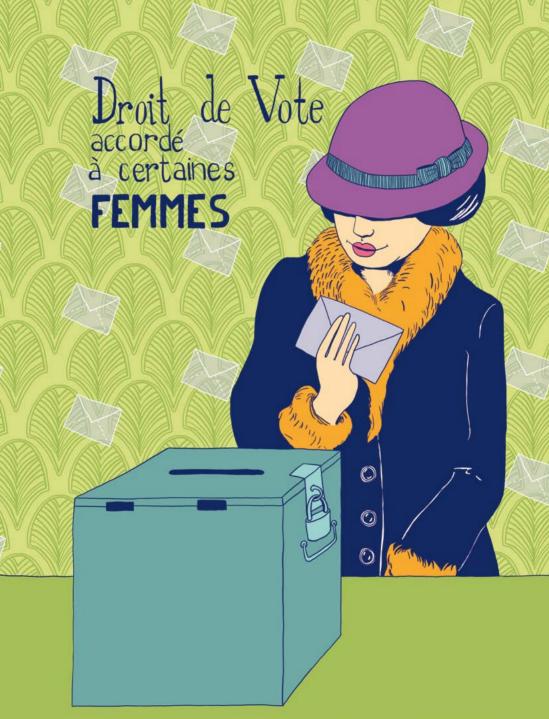


Déclaration des droits de la Temme et de la Citoyenne

DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

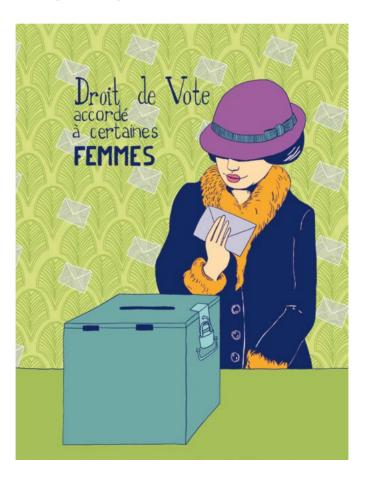
Olympe de Gouges écrit la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne en réaction à celle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui énumérait des droits qui ne s'appliquaient qu'aux hommes. Ce texte est le premier à considérer les droits humains comme réellement universels.





DROIT DE VOTE ACCORDÉ À CERTAINES FEMMES

Pour la première fois en Belgique, le droit de vote pour toutes les élections est accordé à certaines femmes : les mères et veuves d'hommes tués durant la guerre, ainsi que les femmes ayant été condamnées ou emprisonnées par l'occupant.





SUFFRAGE UNIVERSEL



1948 SUFFRAGE UNIVERSEL MIXTE

Plus aucune limite ne s'oppose au droit de vote des femmes. Le droit de vote et d'éligibilité des femmes est aligné sur celui des hommes. On parle de suffrage universel « mixte ».





PREMIÈRE FEMME MINISTRE EN BELGIQUE

1965 PREMIÈRE FEMME MINISTRE EN BELGIQUE

Marguerite De Riemaecker-Legot (Parti social-chrétien) est nommée ministre de la famille et du logement.

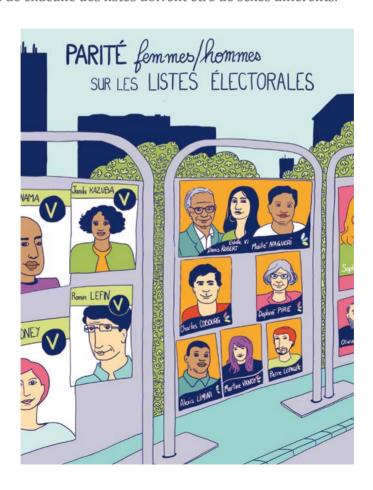






PARITÉ FEMMES/HOMMES SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Suite à la modification de la Constitution belge, l'équilibre femmeshommes sur les listes de candidatures aux élections (législatives, régionales et européennes) a été adopté. De plus, les deux premières candidates de chacune des listes doivent être de sexes différents.





1958 SUPRESSION DE LA PUISSANCE MARITALE

Premier pas vers l'émancipation de la femme mariée. Elle est à présent entièrement capable, sous réserve des régimes matrimoniaux... dans lesquels elle est encore assimilée à une « mineure ». Désormais, elle peut toutefois travailler sans l'autorisation de son mari.



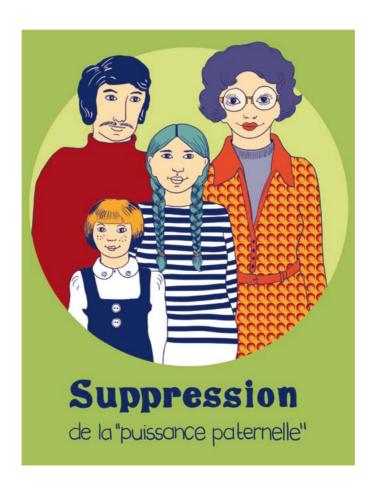


Suppression

de la "puissance paternelle"

1974 SUPRESSION DE LA PUISSANCE PATERNELLE

L'égalité entre le père et la mère dans l'exercice de l'autorité parentale est inscrite dans la loi. Auparavant, la mère n'avait aucun droit sur l'enfant en présence du père.



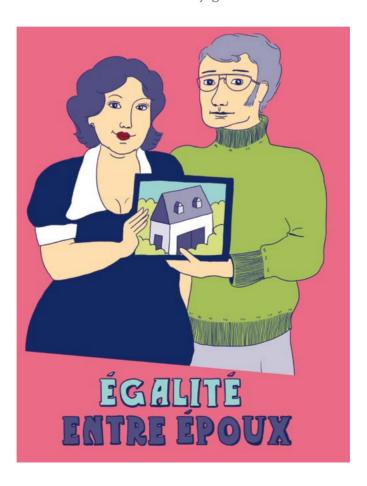


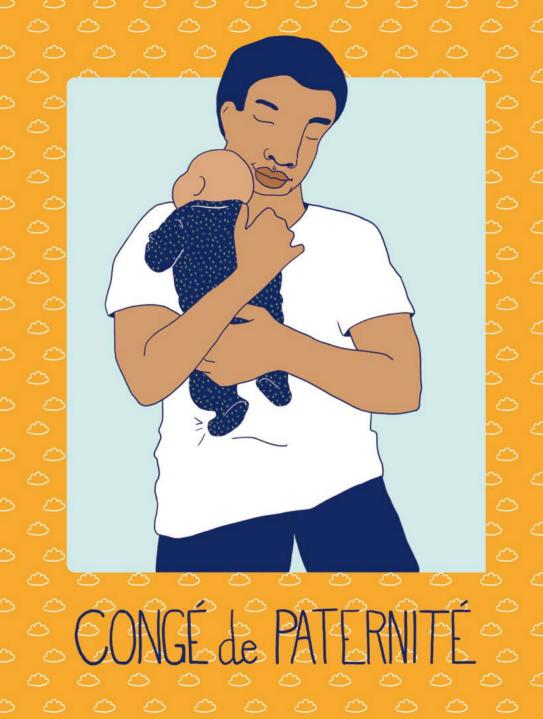
ÉGELITÉ ENTRE ÉPOUX



ÉGALITÉ ENTRE ÉPOUX

L' « égalité des époux » est un principe proclamé par la loi. Femme et mari sont égaux dans la gestion du patrimoine et dans l'exercice d'une profession. La femme mariée peut gérer ses biens seule mais aussi fixer d'un commun accord la résidence conjugale.







CONGÉ DE PATERNITÉ

Le congé de paternité de 10 jours ouvrables est instauré. Il s'agit là d'une reconnaissance symbolique des responsabilités sociales des pères dans l'éducation de leurs enfants.



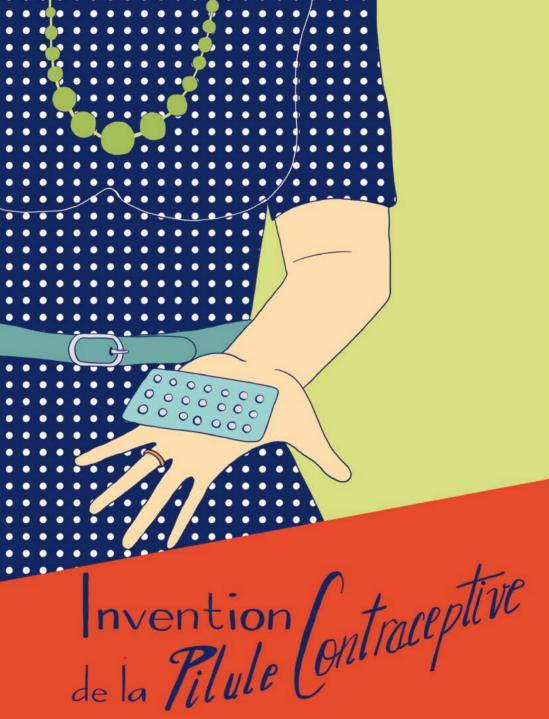


CHOİX du NOM donné à l'ENFANT



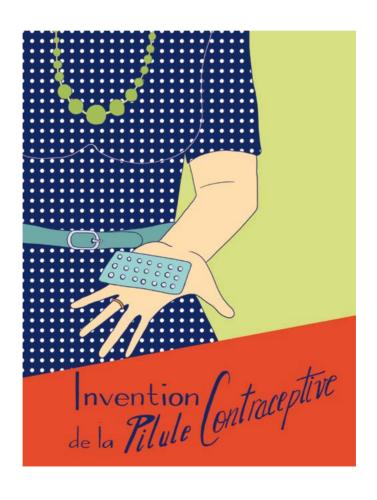
Les parents peuvent donner à leurs enfants le nom du père, le nom de la mère ou une combinaison des deux noms, dans l'ordre qu'ils souhaitent.







La pilule contraceptive est inventée aux États-Unis par le docteur Pincus. Il s'agit d'un médicament hormonal qui bloque l'ovulation et qui se révèle très efficace pour éviter les grossesses non désirées.





autorisation de la VENTE de la pilule contraceptive

1973 AUTORISATION DE LA VENTE DE LA PILULE CONTRACEPTIVE

La Belgique autorise la vente de la pilule contraceptive, alors que des médecins et des associations la distribuaient déjà.





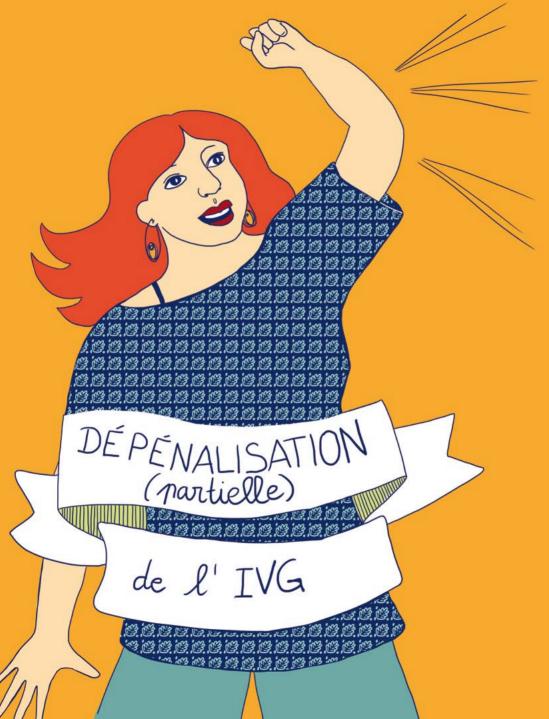
LE VIOL EST UN CRIME y compris entre époux



LE VIOL EST UN CRIME Y COMPRIS ENTRE ÉPOUX

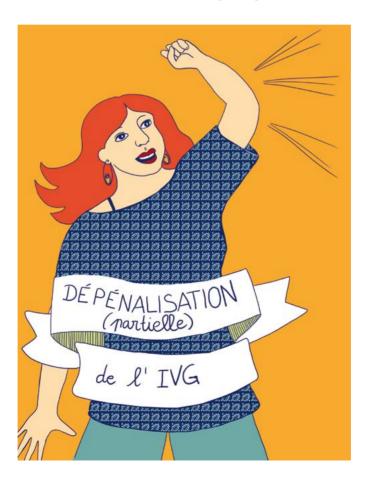
Au niveau juridique, le viol est reconnu comme un crime et est condamnable, y compris le viol entre époux. La notion de « devoir conjugal » niait auparavant la possibilité de reconnaissance de viol entre personnes mariées





1990 DÉPÉNALISATION PARTIELLE DE L'IVG

Toute femme enceinte, dont la grossesse crée une situation de détresse, a le droit de demander un avortement, sans risque de poursuite légale. Mais le recours à l'IVG reste inscrit dans le code pénal comme délit contre l'ordre des familles et la moralité publique.





les MUTILATIONS génitales féminines sont CONDAMNABLES par la loi



LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES SONT CONDAMNABLES PAR LA LOI

Une loi condamne les mutilations génitales féminines. Cette loi sanctionne d'une peine d'emprisonnement de 3 à 5 ans « quiconque aura favorisé toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin, avec ou sans consentement de cette dernière ».



première femme admise à la PROFESSION DE MÉDECIN





PREMIÈRE FEMME ADMISE À LA PROFESSION DE MÉDECIN

Isala van Diest est la première belge à ouvrir un cabinet médical. Un arrêté royal spécifique est nécessaire afin d'admettre les femmes à la profession de médecin. Isala van Diest a d'ailleurs été refusée à l'Université Catholique de Louvain (UCL) et a obtenu son diplôme à Berne (Suisse).

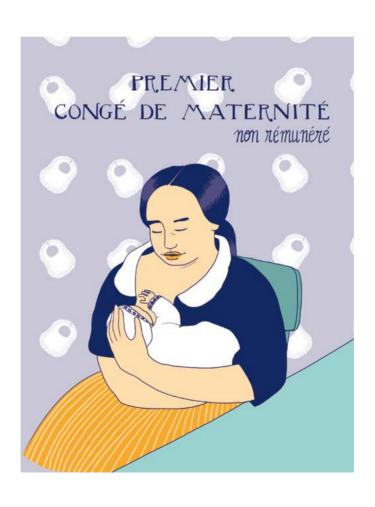


PREMIER CONGÉ DE MATERNITÉ non rémunéré



PREMIER CONGÉ DE MATERNITÉ, NON RÉMUNÉRÉ

Une travailleuse qui accouche a désormais le droit de prendre 4 semaines de congé de maternité. Celui-ci ne donne droit à aucune rémunération.





compte en Banque et de TRAVAILLER



AUTORISATION D'OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE ET DE TRAVAILLER

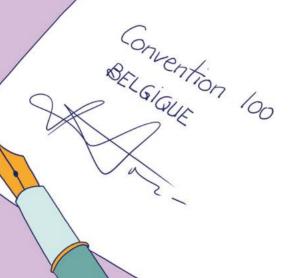
Avec l'autorisation de leur mari, les femmes mariées ont le droit d'ouvrir un compte d'épargne, de conclure un contrat de travail et de toucher leur propre salaire (alors qu'auparavant les maris l'encaissaient).





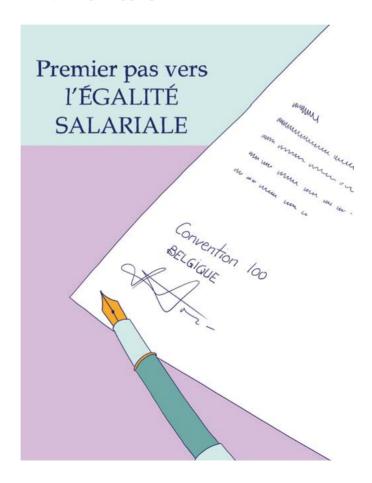
my my

m munuman a



1952 PREMIER PAS VERS L'ÉGALITÉ SALARIALE

La Belgique signe la *Convention 100* du Bureau international du travail (aujourd'hui Organisation internationale du Travail, agence spécialisée de l'ONU), portant sur l'égalité des salaires. Aujourd'hui, l'égalité salariale n'est toujours pas appliquée.

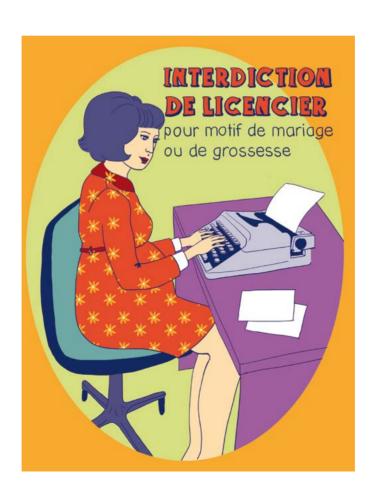






INTERDICTION DE LICENCIER POUR MOTIF DE MARIAGE OU DE GROSSESSE

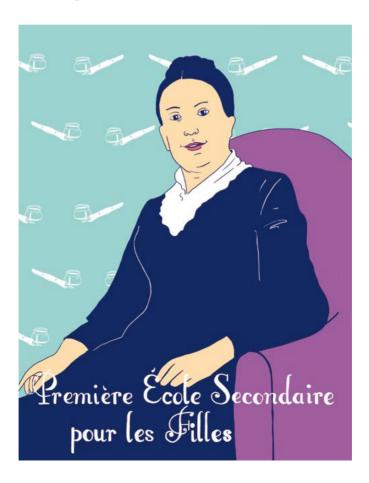
Le licenciement pour cause de mariage ou de grossesse est désormais interdit par la loi. La pratique était fréquente jusque-là.

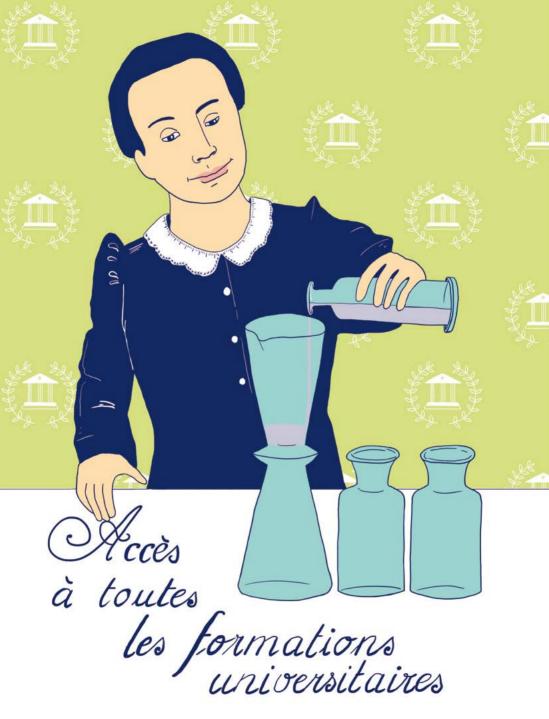




1864 PREMIÈRE ÉCOLE SECONDAIRE POUR FILLES

Isabelle Gatti de Gamond fonde la première école d'enseignement secondaire féminin proche de celui des garçons. Mais très vite, en 1886, l'État encourage la création d'écoles ménagères pour jeunes filles ce qui sera un frein à l'égalité scolaire.

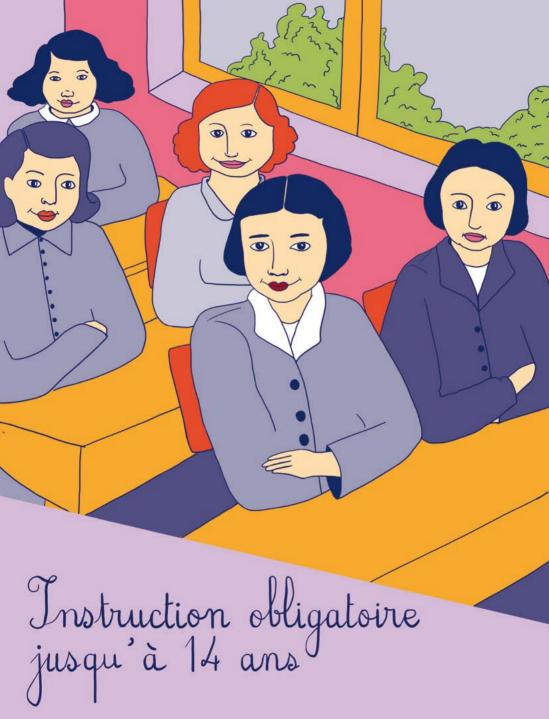






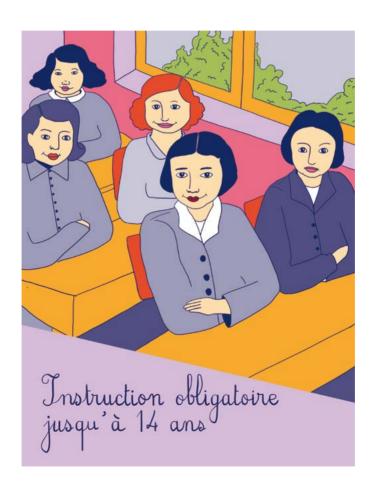
Une loi donne le droit explicite aux femmes d'accéder à tous les diplômes universitaires (dont celui de médecin et de pharmacien).





1914 INSTRUCTION OBLIGATOIRE JUSQU'À 14 ANS

Une loi instaure enfin l'instruction obligatoire et gratuite jusqu'à 14 ans pour les filles et les garçons. Les matières proposées aux unes et aux autres sont cependant très différentes.



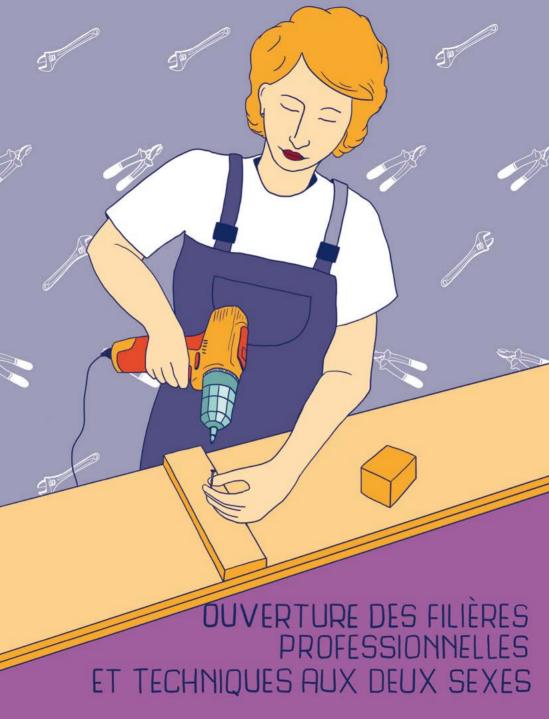




MIXITÉ À L'ÉCOLE

La mixité de genre à l'école secondaire émerge et se généralise progressivement dans les différents réseaux d'enseignement.

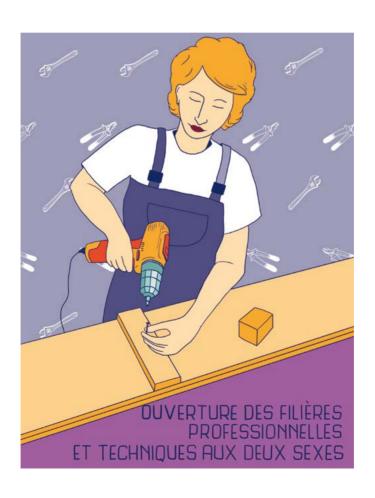






OUVERTURE DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES AUX DEUX SEXES

Les filles ont à présent la possibilité de choisir et de suivre une filière professionnelle ou technique, auparavant réservée aux garçons.

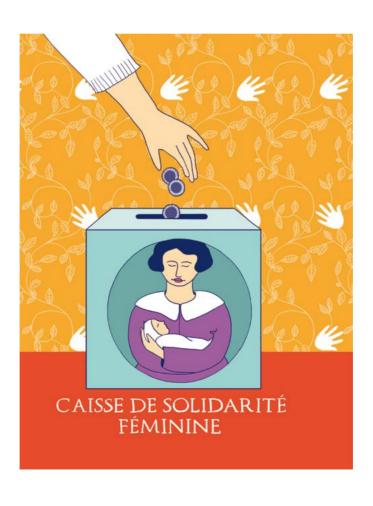


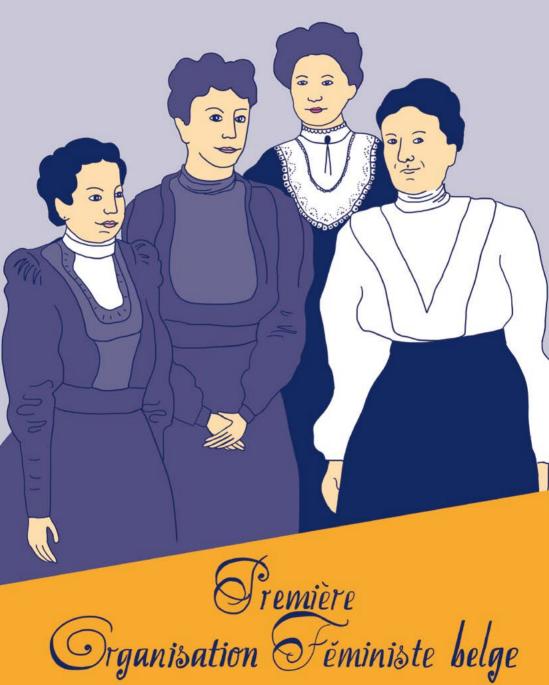


CAISSE DE SOLIDARITÉ FÉMININE

1885 CAISSE DE SOLIDARITÉ FÉMININE

La Ligue des femmes socialistes gantoises (« Vrouwen vereniging ») est créée. Elle met sur pied la première caisse de solidarité spécifiquement féminine, intervenant en cas d'accouchement.







PREMIÈRE ORGANISATION FÉMINISTE BELGE

La Ligue belge du Droit des femmes, première organisation féministe en Belgique, est fondée par Marie Popelin, diplômée de droit à l'Université Libre de Bruxelles (ULB). La Ligue a été conçue en réponse au refus d'inscrire une femme au barreau, l'ordre professionnel des avocats.

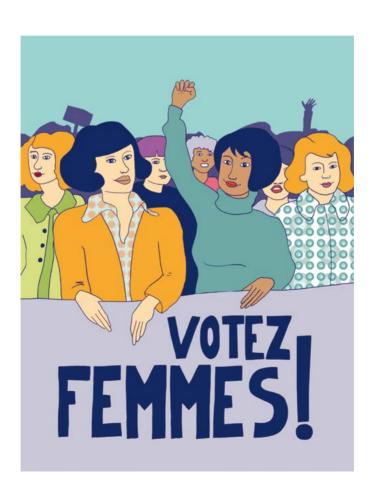






VOTEZ FEMMES!

La première action « Votez femmes ! », organisée par un mouvement féministe, a lieu à Bruges. À la suite de cette action, le nombre de femmes élues au conseil communal passe de 2 à 7.



LEPETITLIVRE ROOMS OF THE PETITLIVRE



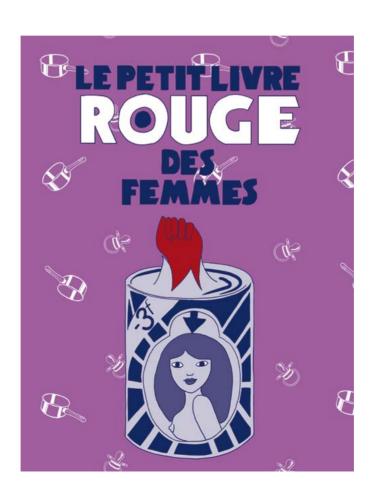
DES FEMMES



9

1972 LE PETIT LIVRE ROUGE DES FEMMES

Le Petit livre rouge des femmes est rédigé par des féministes. C'est également l'année de la première journée nationale des femmes organisée par les féministes.





Premières Maisons des femmes

1974 PREMIÈRES MAISONS DES FEMMES

Les premières Maisons des femmes de Belgique sont créées. Ce sont des lieux ouverts à toutes les femmes dans lesquels chacune est libre de prendre la parole. Des actions communes peuvent y être initiées et des problématiques qui touchent les femmes peuvent y être débattues.

